

parue et aux terres épuisées, leur fertilité première. Ce qu'elle a produit en certains lieux elle peut le faire ailleurs. Aussi, encouragez de toutes manières son développement. Cependant tout en provoquant une émulation légitime entre les cultivateurs de votre région pour y faire progresser cette industrie, il sera du devoir des directeurs de votre association de prévenir autant que possible des rivalités qui compromettent souvent le succès au lieu de le provoquer. Nous voyons dans bien des endroits des fromageries ou des beurrieres fermées par suite d'une concurrence regrettable ; dans la mesure du possible, tâchez de maintenir la bonne entente entre tous les intéressés.

Une autre amélioration qui s'impose est la production de

FOURRAGES VERTS

en abondance. Si les cultivateurs prenaient l'habitude de cultiver autant de maïs et de fourrages verts qu'ils peuvent en avoir besoin dans les saisons de sécheresse, nous ne craignons pas d'affirmer que la quantité de lait produite avec le même troupeau serait augmentée dans une proportion extraordinaire. Le surplus du fourrage vert qui ne sera pas nécessaire aux vaches fera le meilleur des fourrages pour l'hiver : il pourra être conservé en le mêlant par couches alternantes, avec de la paille bien sèche, dans une tasserie, comme l'indiquera le Journal d'Agriculture.

Cherchez à obtenir l'amélioration du bétail par une sélection judicieuse et des croisements avec les races les plus en renom. Encouragez de plus la construction des

SILOS

si importante pour le succès de l'industrie laitière.

De mon côté, je mets à la disposition de chaque paroisse où il n'existe pas encore de silo, une

PRIME DE VINGT PIASTRES (\$20.00)

qui sera payée l'automne prochain à la personne qui aura construit en 1893 le meilleur silo et produit le meilleur ensilage. Le cercle agricole, s'il y en a un dans la paroisse, ou la société d'Agriculture, s'il n'existe pas de cercle dans la localité, nommeront une ou plusieurs personnes pour examiner les silos bâtis dans le cours de l'année. Ces juges feront rapport sur les formules fournies par le Département de l'Agriculture sur demande. Dans le cas où plusieurs silos seront construits dans la même paroisse, le prix sera accordé à celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points, dont le maximum sera comme suit : 5 points pour le mode de construction du silo, 5 pour les machines à couper les matières à ensiler et à remplir le silo, 10 pour la meilleure culture du fourrage à ensilage et 10 pour l'ensilage le mieux conservé.

Le concours est ouvert à tout le monde indistinctement, mais dans le cas où le prix sera décerné à une personne qui ne fera par partie d'une association agricole, le secrétaire de l'association qui aura nommé le juge du silo aura le droit de retenir \$1.00, comme souscription, sur la prime qui sera accordée au propriétaire d'un silo.

Il serait désirable que ces détails fussent rendus publics au plus tôt dans votre arrondissement afin de permettre à ceux qui auraient l'intention de construire des silos, de préparer le bois nécessaire et d'ensemencer en temps utile le blé d'inde ou autre fourrage vert à ensilage dont ils devront avoir besoin.

Je vous conseille aussi de faire faire dans votre circonscription des essais de culture